

Lettre d'information n°6 • Juillet 2026

PROJET ÉOLIEN LES TROIS BUISSONS

Commune de Conchy-sur-Canche

Photomontage du projet éolien

Madame, Monsieur,

Faisant suite à notre dernière lettre d'information de mai 2026, Valeco a le plaisir de vous annoncer que le projet éolien Les Trois Buissons continue d'avancer.

Pour rappel, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en Préfecture en avril 2026. En juin dernier, la Préfecture a confirmé la complétude du dossier, ce qui signifie que le projet a été jugé recevable par les services de l'État. Il entre désormais dans une nouvelle phase importante : la consultation publique (anciennement appelée enquête publique), au cours de laquelle chacun pourra s'exprimer sur le projet.

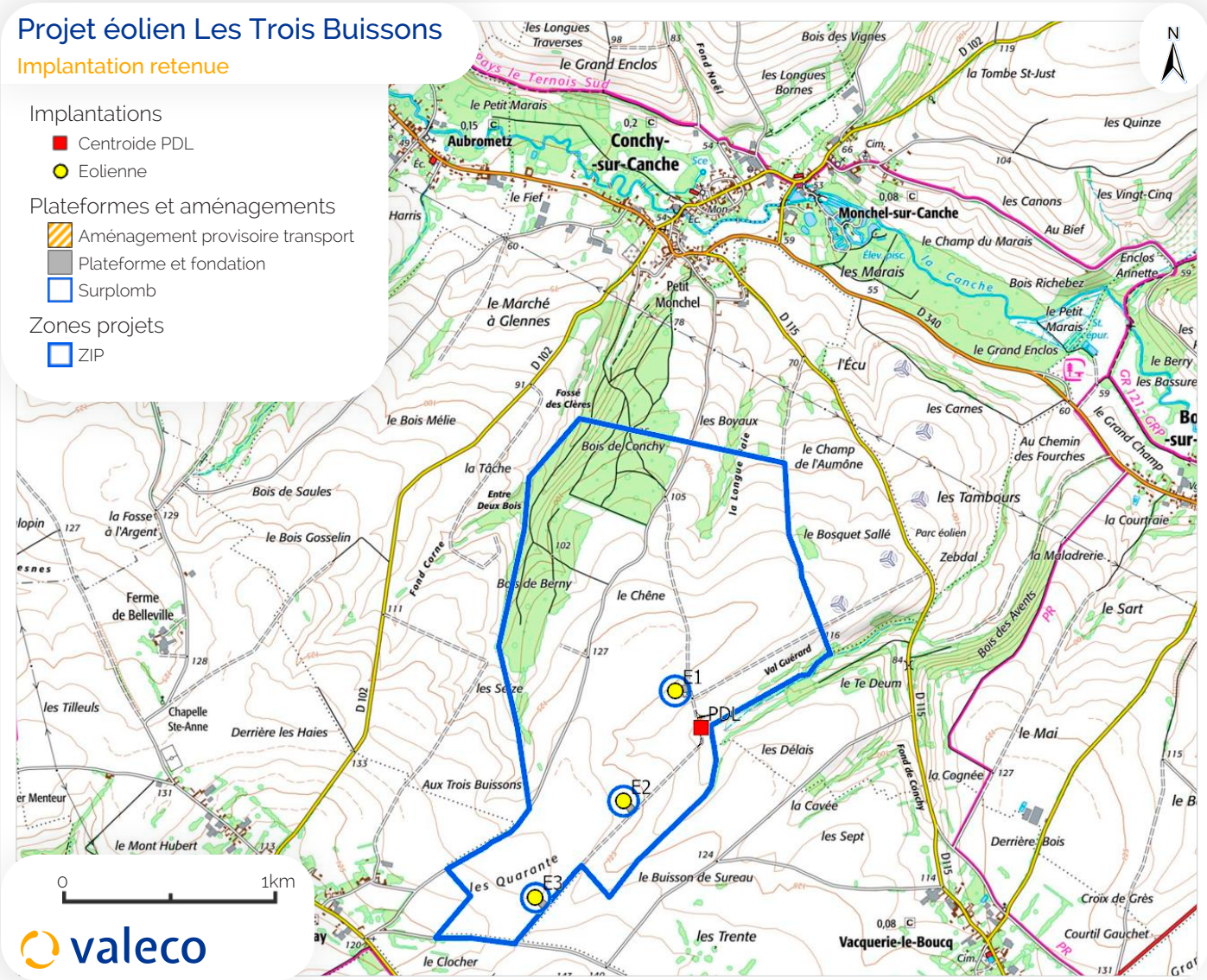
Ce moment d'échange est essentiel pour recueillir les avis, les questions et les suggestions des habitants. Il permet à chacun de contribuer à la réflexion autour du projet et à son intégration dans le territoire.

Je vous souhaite une bonne et agréable lecture.



Emma THERIAL
Cheffe de projet éolien

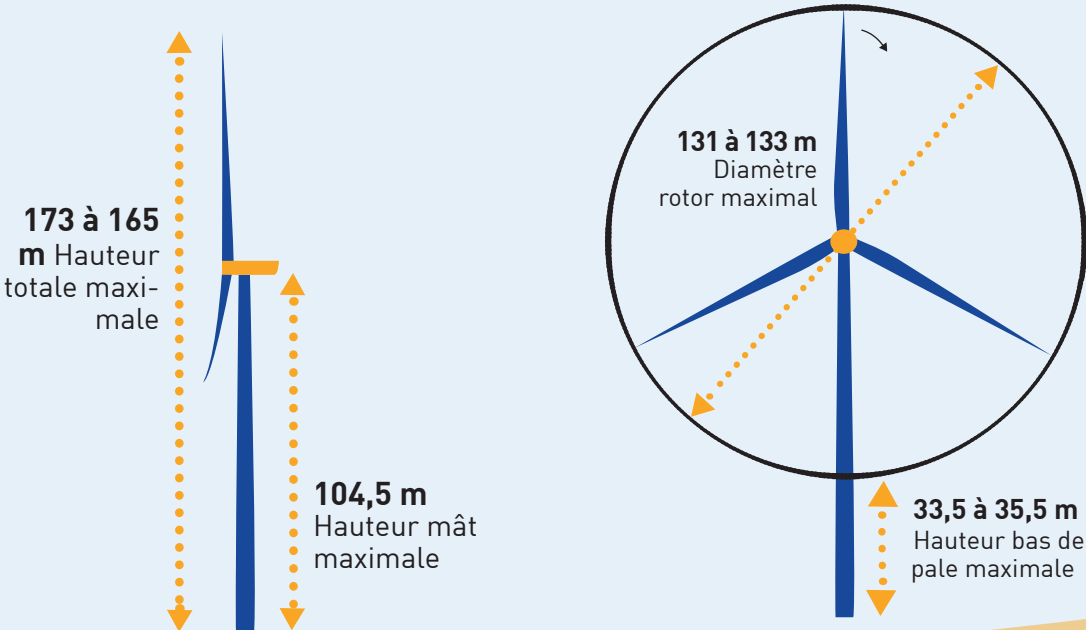
RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET



> Calendrier du projet



> Gabarit des éoliennes



CONSULTATION PUBLIQUE / ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien Les Trois Buissons, une consultation publique conduite par un Commissaire enquêteur se déroulera du 24 Juillet 2026 au 23 octobre 2026 inclus, soit pendant 92 jours.

> Qu'est-ce qu'une consultation publique ?

Depuis octobre 2024, la procédure de consultation publique remplace progressivement l'enquête publique pour les projets soumis à autorisation environnementale. Cette évolution, introduite par la loi Industrie Verte, vise à moderniser et simplifier la participation du public tout en garantissant une information complète et transparente.

La consultation publique permet aux citoyens de s'informer sur le projet et de formuler leurs observations pendant une période de trois mois. Elle est enca-

drée par un commissaire enquêteur indépendant, désigné par le tribunal administratif, et comprend notamment deux réunions publiques : l'une au lancement et l'autre à la clôture de la consultation. Le dossier du projet est accessible en ligne et en mairie, et les contributions du public sont publiées au fur et à mesure, accompagnées des réponses du porteur de projet et des autorités compétentes. À l'issue de cette phase, le commissaire enquêteur rédige un rapport et des conclusions motivées. Le dossier reste ensuite consultable pendant un an.

> Comment participer à l'enquête publique ?

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier du projet sera consultable :

- > Sur support papier **en mairie de Conchy-sur-Canche**, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.
- > Sur le site de PubliLégal : registre-numerique.fr/eolien-les-trois-buissons



Chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- > Directement sur le registre dématérialisé ;
- > Par courrier postal adressé au commissaire enquêteur en mairie de Conchy-sur-Canche (1 Rue de Saint-Pol, 62270 Conchy-sur-Canche)
- > Par courriel à l'adresse : eolien-les-trois-buissons@mail.registre-numerique.fr

Toutes les contributions seront publiées sur le registre dématérialisé.

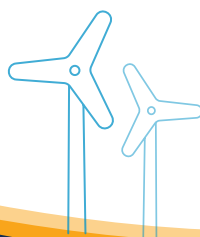
Deux réunions publiques sont également prévues dans la petite salle des fêtes de Conchy-sur-Canche rue Marin :

- > une réunion d'ouverture le **24/07**, de 18h30 à 19h30 ;
- > une réunion de clôture le **15/10**, de 18h30 à 19h30



> Les permanences publiques

À l'occasion de cette consultation, le commissaire enquêteur désigné tiendra plusieurs permanences pour recueillir vos observations. Les dates et horaires de ces permanences vous seront communiqués prochainement.



CONTACT

Vous avez des questions sur le projet ?

THERIAL Emma • Cheffe de projets éoliens
emmatherial@groupevaleco.com
07 68 34 42 83

 **valeco**
groupevaleco.com